

Cent seizième séance du Conseil des commissaires de la Commission scolaire des Hautes-Rivières, tenue à la cafétéria de l'école Beaulieu de la Commission scolaire des Hautes-Rivières, 135, boulevard du Séminaire Nord à Saint-Jean-sur-Richelieu, ce 21ème jour de janvier 2008 et à laquelle sont présents :

Présences : Mesdames et messieurs les commissaires : Michel Aerts, Nadine Arseneault, Réjean Bessette, François Blais, Marlène Blais, Andrée Bouchard, Pierre Boudreau, Monique Brière, Jacques Darche, Magda Farès, Luc Mercier, Erminia Merlo, Claude Monty, Johanne Ouellette Langlois, Yvon Pineault, Sylvie Rousselle, Eryck St-Laurent, Lise Soutière, Stéphane Surprenant, Lynda Tessier et Annik Tomlinson.

Mesdames les commissaires parents : Johane Corbin et Manon Côté.

Autres présences : Madame Claude Boivin, directrice générale;
Monsieur François Lafortune, directeur général adjoint;
Monsieur Mario Champagne, secrétaire général;
Madame Marie-Thérèse Delfosse, directrice du Service des ressources éducatives aux jeunes;
Monsieur Marcel Landry, directeur du Service des ressources matérielles;
Madame Katleen Loiselle, directrice du Service des ressources humaines;
Monsieur Denis Bessette, directeur du Service des technologies de l'information.

Autres absences : Monsieur Fernand Croisetière, directeur du Service des ressources éducatives aux adultes et à la formation professionnelle;
Monsieur Jean-Paul Jacques, directeur du Service des ressources financières.

01. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame la présidente, Andrée Bouchard, ouvre la séance.

02. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

HR 08.01.21
001

Il est proposé par madame Lynda Tessier :

Que l'ordre du jour soit adopté avec les modifications suivantes :

Reporter le point suivant à une séance ultérieure :

04.8 Engagement d'une adjointe administrative à la Polyvalente Chanoine-Armand-Racicot (document séance tenante).

Ajouter le point suivant :

12.1 Remerciements et félicitations.

04.2 Correspondance

04.2.2 De madame Caroline Laflamme : Interrogations relatives à l'avancement des travaux quant au projet de classes alternatives.

ORDRE DU JOUR

01 - Présences et ouverture de la séance.

02 - Adoption de l'ordre du jour.

- 03 - Période de questions du public.
- 04.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil des commissaires du 10 décembre 2007 (document SG 08.01.21-04.1).
 - Suivi au procès-verbal.
- 04.2 Correspondance.
- 04.2.1 De madame Michelle Courchesne, ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport : confirmation d'une allocation de 3 182 400 \$ pour la Commission scolaire, dans le cadre de la mesure « Maintien des bâtiments ».
- 04.2.2 De madame Caroline Laflamme : Interrogations relatives à l'avancement des travaux quant au projet de classes alternatives.
- 04.3 Mot de la présidente.
- 04.4 Entente relative au décrochage scolaire (document DG 08.01.21-04.4).
- 04.5 Action structurante jeunesse pour participation citoyenne (document DG 08.01.21-04.5).
- 04.6 Jeux d'été 2009 des Olympiques spéciaux du Québec – appui (document DG 08.01.21-04.6).
- 04.7 Cession de l'Édifice Honoré-Mercier (document DG 08.01.21-04.7).
- 04.8 Ce point est reporté à une séance ultérieure : Engagement d'une adjointe administrative à la Polyvalente Chanoine-Armand-Racicot (document séance tenante).
- 04.9 Confirmations du statut d'engagement (document DG 08.01.21-04.9).
- 04.10 Acte de servitudes et acte de cession entre 2739-5870 Québec Inc. et Commission scolaire des Hautes-Rivières (document SG 08.01.21-04.10).
- 04.11 Correction de titres (document SG 08.01.21-04.11).
- 05.1 Politique d'admission et d'inscription des élèves (document SREJ 08.01.21-05.1).
- 08.1 Démissions (document RH 08.01.21-08.1).
- 08.2 Congés sans traitement (document 08.01.21-08.2).
- 08.3 Retraites progressives (document 08.01.21-08.3).
- 08.4 Engagement (document 08.01.21-08.4).
- 09.1 Liste des comptes à payer de la Commission scolaire des Hautes-Rivières du 5 décembre 2007 pour un montant de 3 154 315,11 \$, vérifiée par madame Andrée Bouchard (document RF 2008-01-21 09.1).
- 09.2 Liste des comptes à payer de la Commission scolaire des Hautes-Rivières du 18 décembre 2007 pour un montant de 3062 012,93 \$, vérifiée par monsieur Luc Mercier (document RF 2008-01-21 09.2).
- 10.1 Adjudication de contrats
- 10.1.1 Installation d'un dépoussiéreur- École Paul-Germain-Ostiguy (document RM 08.01.21-10.1.1).
- 10.1.2 Installation d'un dépoussiéreur- École Monseigneur-Euclide-Théberge (document RM 08.01.21-10.1.2).
- 10.1.3 Acquisition de micro-ordinateurs – Polyvalente Chanoine-Armand-Racicot (document RM 08.01.21-10.1.3).
- 11 - Commissaires parents.
- 12 - Autres sujets.
- 12.1 Remerciements et félicitations.
- 13 - Levée de la séance.

Adopté à l'unanimité.

03. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Madame Jacinthe Côté, présidente du Syndicat de l'enseignement du Haut-Richelieu, interpelle les membres du Conseil des commissaires quant aux décisions qu'ils auront à prendre à l'égard du dossier lié à la gestion de la décroissance à la Commission scolaire des Hautes-Rivières. Elle reconnaît la diminution des effectifs scolaires et par conséquent des allocations du Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport au bénéfice de la Commission

scolaire ainsi que l'obligation imposée à la Commission scolaire par la Loi sur l'instruction publique, d'adopter un budget équilibré. Toutefois, elle émet des inquiétudes face à l'hypothèse proposée en décembre dernier par la direction générale à l'effet de revoir l'offre de services offerte aux élèves de la Commission scolaire. À cet égard, elle élabore sur les conséquences que pourraient avoir de telles décisions, sur la réussite des élèves ainsi que sur la tâche des enseignants.

En conclusion, elle requiert le Conseil des commissaires d'abandonner cette hypothèse et de travailler à d'autres pistes de solution. Elle invite mesdames Claude Boivin et Andrée Bouchard à rencontrer madame Michelle Courchesne, ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport et de les accompagner afin de sensibiliser la ministre à la situation vécue à la Commission scolaire des Hautes-Rivières.

Madame Jocelyne Ouimet, enseignante à la Polyvalente Marcel-Landry, s'interroge sur les impacts de l'intégration des élèves en classes régulières quant à leur réussite, et ce, tant pour les élèves intégrés que pour les élèves fréquentant déjà les classes régulières. Elle requiert le Conseil des commissaires de s'adresser aux instances et aux personnes qui ont le véritable pouvoir de changer les choses.

Monsieur Mathieu Labrecque, enseignant à l'École Dr-Alexis-Bouthillier, dresse un portrait de certaines situations vécues à l'école, et ce, tant au secteur régulier qu'au secteur de l'adaptation scolaire. À cet égard, il dépose séance tenante aux membres du Conseil des commissaires, un document intitulé « Portrait de la vie à l'école ».

Madame Nancy Côté, enseignante à l'école Notre-Dame-du-Sacré-Cœur, se questionne également sur la réussite des élèves face à l'intégration en classes régulières. Elle demande s'il y a d'autres solutions qui ont été envisagées.

Madame Marie Tanguay, présidente du Syndicat du personnel de soutien Des Hautes-Rivières, CSN, demande si la Commission scolaire a envisagé d'utiliser le surplus des établissements, comme une partie de solution aux problèmes financiers de la Commission scolaire.

Madame Jacinthe Côté, présidente du Syndicat de l'enseignement du Haut-Richelieu, précise qu'il serait difficile de proposer des pistes de solutions dans le cadre de la présente rencontre mais qu'ils sont prêts à participer aux discussions. L'objectif des interventions est de démontrer que pour eux, l'hypothèse proposée par la Commission scolaire est irrecevable.

Monsieur Sébastien Gauthier s'interroge sur les origines des problèmes financiers de la Commission scolaire.

Madame Julie Goyette, enseignante à l'école Joseph-Amédée-Bélanger, propose comme piste de solution, les frais de surveillance du midi chargés aux parents.

Madame Nathalie Drolet, parent, invite l'ensemble des partenaires à mettre de côté leurs griefs personnels afin d'en venir à une collaboration franche, laquelle amènera à des solutions gagnantes pour la réussite des élèves.

Madame France Dubé, enseignante à la Polyvalente Chanoine-Armand-Racicot, constate que depuis quelques années, les difficultés s'alourdissent au niveau de la clientèle. À cet égard, elle invite les membres du Conseil des commissaires à passer un peu de temps dans quelques écoles de la Commission scolaire.

Dans un autre ordre d'idées, monsieur Marcel Fortin, parent, requiert de l'information quant à l'avancement des travaux relativement au projet de classes alternatives. Il profite de l'occasion pour inviter les enseignants à s'investir dans un tel projet, lequel pourrait avoir des impacts positifs sur la réussite des élèves.

Monsieur Serge Robert, enseignant à l'école Félix-Gabriel-Marchand, appelle l'ensemble des partenaires à la mobilisation en faveur de l'école publique.

Madame Nathalie Ethier, parent et enseignante à la Polyvalente Marcel-Landry, s'interroge sur le suivi d'un dossier soumis par elle-même afin d'obtenir une subvention et demande à la direction générale de proposer d'autres pistes de solution à l'égard du dossier lié à la gestion de la décroissance.

Monsieur Germain Roy sensibilise les membres du Conseil des commissaires à son vécu, en tant que parent d'un élève handicapé. Il juge que les compressions budgétaires ne devraient aucunement touchées les services offerts aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage.

Monsieur Hugo Allard, enseignant à l'école Crevier, suggère que les partenaires identifient ensemble des pistes de solutions.

04.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DES COMMISSAIRES DU 10 DÉCEMBRE 2007 (document SG 08.01.21-04.1).

Chaque membre du Conseil des commissaires ayant reçu copie du procès-verbal de la séance du Conseil des commissaires tenue le 10 décembre 2007 au moins six heures avant le début de la présente séance;

HR 08.01.21
002

Il est proposé par monsieur Yvon Pineault:

Que le secrétaire général soit dispensé de la lecture du procès-verbal de la séance du 10 décembre 2007 et d'adopter ledit procès-verbal tel que déposé.

Adopté à l'unanimité.

SUIVI AU PROCÈS-VERBAL

Madame Claude Boivin, directrice générale, informe les membres du Conseil des commissaires des actes posés en suivi à la séance du 10 décembre 2007 et dépose séance tenante à titre d'information, un document émanant du Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport quant à la Stratégie d'intervention Agir Autrement. Elle confirme l'investissement de 1,1 million de dollars dans les écoles pour faire autrement et favoriser ainsi la réussite et la persévérance scolaire.

04.2 CORRESPONDANCE

04.2.1 De madame Michelle Courchesne, ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport : confirmation d'une allocation de 3182 400 \$ pour la Commission scolaire, dans le cadre de la mesure « Maintien des bâtiments ».

04.2.2 De madame Caroline Laflamme : Interrogations relatives à l'avancement des travaux quant au projet de classes alternatives.

04.3 MOT DE LA PRÉSIDENTE

Madame Andrée Bouchard, présidente, informe les membres du Conseil des commissaires des activités auxquelles, elle et certains collègues, ont participé depuis la tenue de la dernière séance du Conseil et transmet certaines informations.

04.4 ENTENTE RELATIVE AU DÉCROCHAGE SCOLAIRE (document DG 08.01.21-04.4).

Considérant que les commissions scolaires francophones de la Montérégie, à titre de membre de la Table d'éducation interordres de la Montérégie, ont contribué grandement à l'élaboration et à la mise en œuvre de l'entente visant à contrer le décrochage scolaire et à favoriser la persévérance scolaire;

Considérant que cette entente est le résultat d'une longue démarche de concertation entre plusieurs partenaires dont les commissions scolaires francophones et les cégeps de la Montérégie, quatre universités oeuvrant sur le territoire, le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, Emploi-Québec et le Conseil régional des partenaires du marché du travail de la Montérégie, le Forum jeunesse, la Direction de la santé publique de l'Agence de santé et de services sociaux de la Montérégie, le ministère de la Famille et des Aînés;

Considérant les actions et travaux réalisés depuis la mise en œuvre des deux ententes précédentes;

Considérant la décision du 23 mars 2007 de la Table d'éducation interordres de la Montérégie de reconnaître la lutte au décrochage scolaire et la valorisation de la persévérance scolaire en Montérégie comme une des priorités régionales interordres;

Considérant que l'entente de partenariat régional prend fin le 31 décembre 2007;

Considérant l'entente de principe intervenue le 5 octobre 2007 entre les membres de la Table d'éducation interordres de la Montérégie à l'effet de poursuivre pour cinq ans (2008-2012) la concertation régionale interordres et intersectorielle visant à contrer le décrochage scolaire et à favoriser la persévérance scolaire en Montérégie;

Considérant que cette concertation sera coordonnée par Réussite Montérégie et portera sur des actions de promotion et de valorisation de la persévérance scolaire, de mobilisation des milieux socioéconomiques et des affaires, de compréhension des causes du décrochage scolaire et des facteurs de réussite;

Considérant la recommandation du 13 décembre 2007 de la Table des directeurs généraux des commissions scolaires de la Montérégie à l'effet d'allouer un montant d'un dollar (1\$) par élève sur la base des effectifs scolaires 2005-2006, dans le cas de la formation générale des adultes et de la formation professionnelle, et 2006-2007 pour les effectifs scolaires du secteur des jeunes, pour le financement de l'entente de partenariat de cinq ans (2008-2012) visant à contrer le décrochage scolaire et à favoriser la persévérance scolaire en Montérégie;

HR 08.01.21
003

Il est proposé par madame Monique Brière :

Que la Commission scolaire des Hautes-Rivières renouvelle son adhésion à l'entente de partenariat visant à contrer le décrochage scolaire et à favoriser la persévérance scolaire en Montérégie, 2008-2012;

Que la présidente du Regroupement des commissions scolaires de la Montérégie soit autorisée à signer l'entente au nom des commissions scolaires francophones de la Montérégie.

Adopté à l'unanimité.

04.5 ACTION STRUCTURANTE JEUNESSE POUR PARTICIPATION CITOYENNE
(document DG 08.01.21-04.5).

Considérant que le Forum Jeunesse Montérégie Est, en concertation avec les intervenants jeunesse et les organismes de développement du territoire, a comme mandat de favoriser la participation citoyenne des jeunes en Montérégie Est;

Considérant le projet « Action Jeunesse Structurante » initié par le Forum Jeunesse Montérégie Est, en collaboration avec la Conférence Régionale des élus de la Montérégie Est, lequel a pour objet de bonifier et mettre en œuvre le Plan d'action en participation citoyenne du Forum Jeunesse Montérégie Est;

Considérant que le Forum Jeunesse Montérégie Est sollicite la participation de la Commission scolaire des Hautes-Rivières afin de réaliser le susdit plan d'action;

HR 08.01.21
004

Il est proposé par monsieur Michel Aerts :

Que la Commission scolaire soutienne activement la promotion des activités et des mesures du Plan d'action en participation citoyenne, collabore, dans la mesure de ses capacités, à la réalisation des activités et mesures issues dudit Plan d'action ainsi que de participer aux rencontres du Comité de coordination formé à cet égard;

Et à cet effet, autoriser la directrice générale à signer le protocole d'entente relatif au projet « Action Jeunesse Structurante » avec les divers intervenants jeunesse et les organismes de développement du territoire.

Adopté à l'unanimité.

04.6 JEUX D'ÉTÉ 2009 DES OLYMPIQUES SPÉCIAUX DU QUÉBEC - APPUI
(document DG 08.01.21-04.6).

Considérant que la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu a proposé sa candidature, à titre de Ville hôte, pour accueillir les jeux d'été 2009 des Olympiques spéciaux du Québec, lesquels se tiendront du 2 au 5 juillet 2009;

Considérant les retombées positives prévues par la tenue de ces jeux pour la grande région de Saint-Jean-sur-Richelieu;

Considérant les besoins en infrastructures requis pour la tenue de ces jeux;

Considérant que certaines écoles de la Commission scolaire possèdent des installations utiles et nécessaires à la tenue de l'événement;

HR 08.01.21
005

Il est proposé par monsieur Yvon Pineault :

Que la Commission scolaire des Hautes-Rivières appuie la mise en candidature de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, à titre de Ville hôte, pour accueillir les jeux d'été 2009 des Olympiques spéciaux du Québec, lesquels se tiendront du 2 au 5 juillet 2009;

Que la Commission scolaire des Hautes-Rivières s'engage à supporter ledit projet et à fournir les locaux et les installations nécessaires afin de rencontrer les besoins requis pour la tenue dudit événement, et ce, du 30 juin au 5 juillet 2009.

Adopté à l'unanimité.

04.7 CESSION DE L'ÉDIFICE HONORÉ-MERCIER (document DG 08.01.21-04.7).

Considérant la résolution 06.12.11-007 adoptée le 11 décembre 2006 par le Conseil des commissaires à l'effet de poursuivre les démarches déjà entreprises avec le Regroupement des personnes handicapées, région du Haut-Richelieu inc., afin d'en venir à une entente pour la cession de l'Édifice Honoré-Mercier d'ici le 31 décembre 2007;

Considérant qu'au 31 décembre 2007, tous les éléments requis et nécessaires, liés à l'acquisition de l'Édifice Honoré-Mercier par le Regroupement des personnes handicapées, région du Haut-Richelieu, n'ont pas été obtenus;

Considérant que dans le cadre d'une rencontre tenue avec la direction générale, le Regroupement des personnes handicapées, région du Haut-Richelieu a réitéré son intérêt à poursuivre les démarches afin d'acquérir ledit immeuble.

HR 08.01.21
006

Il est proposé par madame Lynda Tessier:

Que la Commission scolaire accepte de poursuivre les démarches déjà entreprises afin d'en venir à une entente avec le Regroupement des personnes handicapées, région du Haut-Richelieu inc., pour la cession de l'Édifice Honoré-Mercier, et ce, d'ici le 1^{er} août 2008. À défaut de pouvoir respecter cette échéance, la Commission scolaire remettra ledit immeuble en vente, afin de s'en départir dans les meilleurs délais, et ce, en raison notamment des coûts liés à sa conservation.

Advenant que le Regroupement des personnes handicapées, région du Haut-Richelieu reçoive, d'ici le 1^{er} août 2008, des confirmations à l'effet de ne pas obtenir le financement nécessaire à la réalisation du projet, il devra alors en aviser, sans délai, la Commission scolaire et en conséquence la prolongation de délai de cette présente offre prendra automatiquement fin.

Il va de soi que toutes les conditions prévues aux précédentes résolutions adoptées à l'égard de la présente cession continuent de s'appliquer.

Adopté à l'unanimité.

04.8 ENGAGEMENT D'UNE ADJOINTE ADMINISTRATIVE À LA POLYVALENTE CHANOINE-ARMAND-RACICOT (document séance tenante).

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

04.9 CONFIRMATIONS DU STATUT D'ENGAGEMENT (document DG 08.01.21-04.9).

Considérant que madame Marie-France Paré a satisfait aux exigences reliées à sa période de probation (résolution HR 06.06.12-067);

HR 08.01.21
007

Il est proposé par monsieur Pierre Boudreau :

Que, sur recommandation de la directrice générale, madame Marie-France Paré, soit confirmée dans son poste régulier de directrice adjointe à l'école Beaulieu.

Adopté à l'unanimité.

Considérant que monsieur Carl Du Sault a satisfait aux exigences reliées à sa période de probation (résolution HR 06.06.12-063);

**HR 08.01.21
008**

Il est proposé par monsieur Luc Mercier :

Que, sur recommandation de la directrice générale, monsieur Carl Du Sault, soit confirmé dans son poste régulier de directeur adjoint à la Polyvalente Marcel-Landry.

Adopté à l'unanimité.

04.10 ACTE DE SERVITUDES ET ACTE DE CESSION ENTRE 2739-5870 QUÉBEC INC. ET COMMISSION SCOLAIRE DES HAUTES-RIVIÈRES (document SG 08.01.21-04.10).

Considérant l'acte d'échange intervenu le 16 février 2004 entre Les Sœurs de la Présentation de Marie, Province de St-Hyacinthe et la Commission scolaire des Hautes-Rivières quant à des parties de terrain de l'école Notre-Dame-de-Fatima ou contigus à ceux-ci, pour la construction d'une résidence pour personnes âgées sur le terrain de l'ancien couvent des Sœurs de la Présentation de Marie, contiguë au terrain de l'école Notre-Dame-de-Fatima;

Considérant que cet acte d'échange prévoyait que Les sœurs de la Présentation de Marie, Province de St-Hyacinthe ou tout acquéreur subséquent devait éventuellement accorder à la Commission scolaire une servitude réelle et perpétuelle d'utilité publique relativement à un ou des tuyaux servant aux eaux domestiques et de drainage desservant la propriété de la Commission scolaire;

Considérant l'acte de vente intervenu le 24 avril 2007 entre la Commission scolaire des Hautes-Rivières et 2739-5870 Québec Inc., du lot 3 906 866 du cadastre de Rouville, dans la circonscription foncière de Rouville, nécessaire pour la construction de la résidence pour personnes âgées sur le terrain de l'ancien couvent;

Considérant que cet acte prévoyait également ce qui suit « Remplacer, sans frais pour le vendeur, les conduites d'égouts pluviaux et sanitaires de même que l'aqueduc et ce, afin de raccorder l'école Notre-Dame-de-Fatima au réseau de la Ville de Marieville, situé sous la rue Edmond-Guillet. De consentir à la Commission scolaire des Hautes-Rivières, une servitude à cet effet et ce, tel qu'il avait été prévu à l'acte d'échange intervenu devant Me Eric Ferland, notaire, le 16 février 2004 entre les sœurs de la Présentation de Marie, Province de St-Hyacinthe et la Commission scolaire des Hautes-Rivières et publié à la circonscription de Rouville, sous le numéro 11 084 479 ».

Considérant que les représentants de la Commission scolaire des Hautes-Rivières et ceux de 2739-5870 Québec Inc. ont convenu des assiettes des servitudes réciproques nécessaires à desservir leurs propriétés respectives pour, dans un premier temps, permettre l'installation, le maintien, l'entretien, la réparation et le remplacement de conduites souterraines de gaz et dans une deuxième temps, pour l'installation, le maintien, l'entretien, la réparation et le remplacement de conduites souterraines d'électricité, d'égout et d'aqueduc;

Considérant que dans le cadre de l'acte d'échange intervenu le 16 février 2004 entre Les Sœurs de la Présentation de Marie, Province de St-Hyacinthe et la Commission scolaire des Hautes-Rivières, un lot devant être cédé à la Commission scolaire a été omis, lequel est présentement la propriété de 2739-5870 Québec Inc.;

**HR 08.01.21
009**

Il est proposé par madame Monique Brière :

D'autoriser la présidente et la directrice générale à signer l'acte de servitudes réelles, perpétuelles et réciproques à intervenir entre 2739-5870 Québec Inc. et la Commission

scolaire des Hautes-Rivières, selon les conditions et modalités qu'elles jugeront convenables ainsi qu'à signer tous documents utiles et nécessaires afin de donner plein effet aux présentes.

D'autoriser la présidente et la directrice générale à signer l'acte de cession à intervenir entre 2739-5870 Québec Inc. et la Commission scolaire des Hautes-Rivières concernant le lot 3 975 551 du cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Saint-Hyacinthe, selon les conditions et modalités qu'elles jugeront convenables ainsi qu'à signer tous documents utiles et nécessaires afin de donner plein effet aux présentes.

Adopté à l'unanimité.

04.11 CORRECTION DE TITRES (document SG 08.01.21-04.11).

Considérant que le 17 janvier 1980, la Municipalité du Comté de Saint-Jean-sur-Richelieu a procédé à un avis de vente pour taxes, lequel fut publié à la circonscription foncière de Saint-Jean, le 22 janvier 1980, sous le numéro 897 et concernait notamment la propriété de madame Aline Giguère Giroux, soit une partie du lot 8 du cadastre de la paroisse de Saint-Valentin.

Considérant que le 10 avril 1980, ledit lot fut adjugé à la Commission scolaire de Saint-Jean, aux termes de l'avis publié à la circonscription foncière de Saint-Jean, le 10 avril 1980, sous le numéro 906;

Considérant que le propriétaire du lot vendu bénéficie d'un délai de 2 ans pour acquitter la somme due, à défaut de quoi, un acte de vente interviendra entre la partie qui a donné l'avis et l'adjudicataire;

Considérant que l'acte de cession nécessaire entre la Municipalité du Comté de Saint-Jean-sur-Richelieu et la Commission scolaire de Saint-Jean n'est pas intervenue;

Considérant que ladite partie du lot 8 a fait l'objet de ventes subséquentes;

Considérant, qu'en conséquence la chaîne des titres de ladite partie du lot 8 est viciée;

HR 08.01.21
010

Il est proposé par monsieur Eryck St-Laurent :

D'autoriser la présidente et la directrice générale à signer tous actes requis et nécessaires afin de régulariser les titres de propriété de Monsieur William Mc Iver et madame Robin Laurin et notamment main non limitativement un acte de vente entre la Municipalité Régionale de Comté du Haut-Richelieu et la Commission scolaire des Hautes-Rivières ainsi qu'une cession de droits par la Commission scolaire des Hautes-Rivières en faveur des actuels propriétaires.

Adopté à l'unanimité.

05.1 POLITIQUE D'ADMISSION ET D'INSCRIPTION DES ÉLÈVES (document SREJ 08.01.21-05.1).

HR 08.01.21
011

Il est proposé par monsieur Yvon Pineault:

D'adopter la Politique d'admission et d'inscription des élèves EJP 01, telle que déposée et présentée par madame Marie-Thérèse Delfosse.

Monsieur François Blais demande le vote sur cette proposition :

Ont voté pour :

Mesdames et messieurs les commissaires : Nadine Arseneault, Réjean Bessette, Marlène Blais, Andrée Bouchard, Pierre Boudreau, Luc Mercier, Erminia Merlo, Yvon Pineault, Eryck St-Laurent, Stéphane Surprenant et Lynda Tessier.

Ont voté contre :

Mesdames et messieurs les commissaires : Michel Aerts, François Blais, Monique Brière, Jacques Darche, Magda Farès, Claude Monty, Johanne Ouellette Langlois, Sylvie Rousselle, Lise Soutière et Annik Tomlinson.

Pour : 11 Contre : 10

Adopté à la majorité.

08.1 DÉMISSIONS (document RH 08.01.21-08.1)

**HR 08.01.21
012**

Il est proposé par madame Monique Brière :

Que la démission, pour le motif « retraite », de madame Diane Choquette, secrétaire d'école à l'école Sacré-Cœur (secteur Iberville), soit acceptée à compter du 25 janvier 2008.

Adopté à l'unanimité.

**HR 08.01.21
013**

Il est proposé par madame Magda Farès :

Que la démission, pour le motif « retraite », de monsieur Yvan Meunier, technicien en informatique, classe principale, soit acceptée à compter du 5 janvier 2008.

Adopté à l'unanimité.

08.2 CONGÉS SANS TRAITEMENT (document RH 08.01.21-08.2)

Considérant le motif « période de probation, personnel cadre »,

**HR 08.01.21
014**

Il est proposé par monsieur Luc Mercier :

Qu'un congé sans traitement équivalent à cent pour cent (100 %) de sa tâche régulière de travail, pour la période du 7 janvier 2008 au 6 janvier 2009, soit accordé à madame Manon Proulx, technicienne en organisation scolaire à la Polyvalente Marcel-Landry.

Adopté à l'unanimité.

Considérant le motif « affaires personnelles »,

**HR 08.01.21
015**

Il est proposé par madame Lynda Tessier :

Qu'un congé sans traitement équivalent à cent pour cent (100 %) de sa tâche régulière de travail, pour la période du 7 janvier 2008 au 30 juin 2008 inclusivement,

soit accordé à madame Nicole Larocque, surveillante d'élèves 15 heures et moins à l'école Paul-Germain-Ostiguy.

Adopté à l'unanimité.

08.3 RETRAITES PROGRESSIVES (document RH 08.01.21-08.3)

**HR 08.01.21
016**

Il est proposé par madame Sylvie Rousselle :

Qu'une retraite progressive soit accordée à madame Jacqueline Boivin, directrice adjointe à l'école Des Prés-Verts, selon les modalités définies ci-après :

-plan de cinq ans débutant le 1^{er} juillet 2007;

-pourcentage du traitement : 84,60 %.

Adopté à l'unanimité.

**HR 08.01.21
017**

Il est proposé par madame Magda Farès :

Qu'une retraite progressive soit accordée à madame Angèle Campbell, agente de bureau, classe 1, au Service des ressources matérielles, selon les modalités définies ci-après :

-plan de cinq ans débutant le 4 février 2008;

-pourcentage du traitement : 80 %.

Adopté à l'unanimité.

08.4 ENGAGEMENT (document RH 08.01.21-08.4)

**HR 08.01.21
018**

Il est proposé par monsieur Eryck St-Laurent :

Qu'en vertu des dispositions concernant le rappel des enseignants figurant sur la liste prioritaire de rappel, monsieur Alain Labrèche soit engagé pour un poste régulier d'enseignant – spécialité : métallurgie et soit affecté à l'École professionnelle de métiers, et ce, à compter du 23 août 2007.

Adopté à l'unanimité.

09.1 LISTE DES COMPTES À PAYER DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES HAUTES-RIVIÈRES DU 5 DÉCEMBRE 2007 (document RF 2008.01.21-09.1)

Dépôt de la liste des comptes à payer du 5 décembre 2007 pour un montant de 3 154 315,11 \$, vérifiée par madame Andrée Bouchard (document RF 2008.01.21-09.1).

09.2 LISTE DES COMPTES À PAYER DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES HAUTES-RIVIÈRES DU 18 DÉCEMBRE 2007 (document RF 2008-01-21 09.2)

Dépôt de la liste des comptes à payer du 18 décembre 2007 pour un montant de 3 062 012,93 \$, vérifiée par monsieur Luc Mercier (document RF 2008-01-21 09.2).

10.1 ADJUDICATION DE CONTRAT

10.1.1 INSTALLATION D'UN DÉPOUSSIÉREUR- ÉCOLE PAUL-GERMAIN-OSTIGUY (document RM 08.01.21-10.1.1)

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues :

HR 08.01.21
019

Il est proposé par madame Nadine Arseneault :

D'accorder au plus bas soumissionnaire conforme, Construction Claude Charbonneau Inc., au montant de 44 000,00 \$ (taxes incluses), le contrat pour l'installation d'un dépoussiéreur à l'école Paul-Germain-Ostiguy.

Adopté à l'unanimité.

10.1.2 INSTALLATION D'UN DÉPOUSSIÉREUR- ÉCOLE MONSEIGNEUR-EUCLIDE-THÉBERGE (document RM 08.01.21-10.1.2)

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues :

HR 08.01.21
020

Il est proposé par madame Magda Farès :

D'accorder au plus bas soumissionnaire conforme, Construction Claude Charbonneau Inc., au montant de 38 500,00 \$ (taxes incluses), le contrat pour l'installation d'un dépoussiéreur à l'école Monseigneur-Euclide-Théberge.

Adopté à l'unanimité.

10.1.3 ACQUISITION DE MICRO-ORDINATEURS – POLYVALENTE CHANOINE-ARMAND-RACICOT (document RM 08.01.21-10.1.3)

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues :

HR 08.01.21
021

Il est proposé par madame Johanne Ouellette Langlois :

D'accorder au plus bas soumissionnaire conforme, Ciara Technologies Inc., au montant de 25 789,16 \$ (taxes incluses), le contrat d'acquisition de micro-ordinateurs à la Polyvalente Chanoine-Armand-Racicot.

Adopté à l'unanimité.

11. COMMISSAIRES PARENTS

Madame Johane Corbin mentionne que lors de la dernière rencontre du Comité de parents, tenue le 8 janvier 2008, les consultations à l'égard de la Politique d'admission et d'inscription des élèves ainsi que des modifications au bassin géographique de l'école Aux-Quatre-Vents ont été effectuées. Parmi les sujets traités, il fut question des principes d'encadrement devant

être établis par le Conseil d'établissement à l'égard du coût des documents mentionnés au deuxième alinéa de l'article 7 de la Loi sur l'instruction publique, de la Politique du droit au transport scolaire en vigueur à la Commission scolaire ainsi que du dossier lié à la gestion de la décroissance.

12. AUTRES SUJETS

12.1 REMERCIEMENTS ET FÉLICITATIONS

HR 08.01.21
022

Il est proposé par madame Magda Farès :

Que des félicitations soient adressées aux membres du Conseil des élèves de l'école Pointe-Olivier, soient Elodie Guay, Maude Legris, Jacob St-Amand, Marilou Trottier Fortin, Charles Racine et Elisabeth Sénécal, lesquels ont vu à l'organisation de la guignolée à l'intérieur de l'école. La nourriture amassée a bénéficié aux enfants de familles défavorisées.

Que des remerciements soient également transmis à madame Annie Benoit, directrice de l'école ainsi qu'aux élèves qui ont fait du porte à porte, dans le cadre de cette activité.

Adopté à l'unanimité.

HR 08.01.21
023

Il est proposé par madame Magda Farès :

Que des félicitations soient adressées à Erika Richard, sa mère madame Marie-Josée Chaput ainsi qu'à Joëlle Lafond, lesquelles ont confectionné de jolis signets qu'elles ont vendus dans le cadre de l'exposition de livres, tenue le 6 décembre 2007 à l'école Pointe-Olivier. Les profits amassés par cette vente ont été remis à l'organisme « J'ai faim à tous les jours ».

Adopté à l'unanimité.

13- LEVÉE DE LA SÉANCE

HR 08.01.21
024

Il est proposé par monsieur Pierre Boudreau:

Que la séance soit levée.

Adopté à l'unanimité.

LA PRÉSIDENTE

LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL